

N° 4484⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1998-1999

PROJET DE LOI

**modifiant l'article 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973
portant réforme du salaire social minimum**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(18.12.1998)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 14 décembre 1998 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**modifiant l'article 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973
portant réforme du salaire social minimum**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 10 décembre 1998 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 novembre 1998;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 18 décembre 1998.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Paul BEGHIN